

COMMUNE DE RECOLOGNE**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 18 AOUT 2017 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 18 août 2017 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 11 août 2017.

Etaient présents : Mesdames Jacqueline TORRES-BERMEJO Michèle BOUDAUX Adeline FAHYS Denise GRIVET, Sylviane CHLOPINSKI, Messieurs Roland MORALES, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, , Philippe NANN, Frédéric CHATELAIN

Absents excusés : Mesdames Annie ROUSSELOT, Marie BERGER, Yasmine ROUX, Messieurs Hervé LETONDAL, Franck VERIN

Secrétaire de séance : Adeline FAHYS

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des questions suivantes :

- Régularisation factures d'eau

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Subvention SYDED
- 3) Remboursements frais / budget assainissement
- 4) Décision modificative n°2 du budget principal
- 5) Convention SPA
- 6) Bail à Ferme
- 7) Questions diverses

DECLARATIONS PREALABLES - PERMIS DE CONSTRUIRE - AUTORISATION DE TRAVAUX - CERTIFICATS D'URBANISMES

2 demandes de déclarations préalables ont été déposées :

- Madame HUGENSCHMITT Mireille, parcelle C498, 11 rue des Masey, pour une pose d'une clôture.
- Madame VACHOT Marie, parcelle D14, Grande Rue, une division en vue de construire.

1 demande de permis de construire a été déposée :

- Monsieur LETONDOR Rémy, parcelle ZB19, Route de Chevigney, pour la construction d'une maison individuelle.

1 demande d'autorisation de travaux a été déposée :

- Monsieur STEPIEN François, Bureau de tabac/ Station-service, 75 Grande Rue, pour une dérogation aux règles d'accessibilité.

3 demandes de certificats d'urbanisme ont été déposées :

- Maître MEYER Myriam, parcelle D5212
- Maître MEYER Myriam, parcelle B815, 816, 822, 823, et D634
- Juri Urba Sud, parcelle D351 et suivants

SUBVENTION SYDED

Le SYDED a réclamé des informations complémentaires suite à la demande de subvention. Il convient de détailler la nature et le montant des autres aides publiques sollicitées comme suit :

Subvention d'état, DETR : 80 013€

Subvention de la Région, Effilogis : 47 705 €

Subvention départementale : 79 228 €

REMBOURSEMENTS FRAIS / BUDGET ASSAINISSEMENT

L'enquête publique a concerné le plu et le zonage assainissement. M. le Maire propose que le budget assainissement rembourse la moitié des frais liés à cette enquête (indemnité du commissaire enquêteur et les annonces légales) au budget principal soit un montant de 2389.37€

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de faire face aux différentes dépenses d'investissement (fenêtres gendarmerie, éclairage public, réseaux de voirie), il convient de modifier les crédits du budget principal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318-59 : Gendarmerie		16 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		15 000.00 €
D 2157-13 : Eclairage public		2 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		33 000.00 €
D 2313-18 : Eglise	2 000.00 €	
D 2315-27 : Chateau	31 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	33 000.00 €	

REGULARISATION FACTURES D'EAU

La régularisation des charges d'eau et d'assainissement n'a jamais été effectuée. Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation auprès des locataires actuels jusqu'à 5 ans en arrière selon leurs relevés de compteur.

CONVENTION SPA

Monsieur le Maire présente la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière, convention entre la commune et la SPA. Le coût pour la commune est de 0.35€ par habitant et la commune pourra confier à la SPA les chiens et chats errants.

RENOUVELLEMENT DE BAUX

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, décide d'établir un nouveau bail pour la parcelle ZI18, à Monsieur Hervé BARBE à compter du 1^{er} octobre 2017 et pour une durée de 9 ans et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe la voie route de Noironte est classée « zone 30 » comprise entre l'impasse à Panoux et le chemin des Constantins.
- Une demande de droit de place a été faite pour la vente ambulante de pâtisseries. Le conseil donne un avis défavorable à cette demande.

La séance est levée à 21h45

